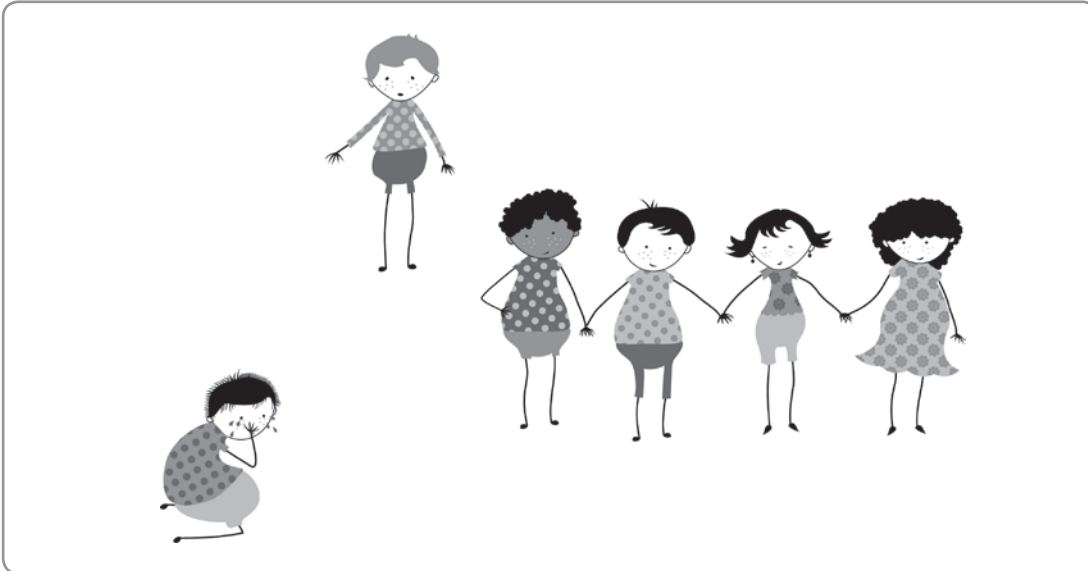


### 3. LA DISCRIMINATION

*La discrimination viole un principe fondamental des droits de l'homme, celui de l'égalité de dignité.*



La discrimination consiste à priver un individu de la pleine jouissance de ses droits et libertés politiques, civiques, économiques, sociaux et culturels. La discrimination va à l'encontre d'un principe fondamental des droits de l'homme : tous les individus sont égaux en dignité et peuvent prétendre aux mêmes droits fondamentaux. Ce principe est d'ailleurs repris par l'ensemble des instruments fondamentaux en matière de droits de l'homme (ex. : DUDH, article 2 ; CDE, article 2 ; Convention européenne des droits de l'homme, article 14 et article 1 du Protocole n° 12). La plupart des constitutions nationales contiennent aussi des dispositions contre la discrimination.

Mais s'il n'existe pas une unique définition de la discrimination dans la législation relative aux droits de l'homme, les définitions qui en sont données par les traités de droits de l'homme [ex. : DUDH, CDE, Convention européenne des droits de l'homme, **Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale** (CIEDR), **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes** (CEDAW)] présentent un certain nombre de points communs :

1. Il y a une *cause* à la discrimination, dans la mesure où celle-ci est fondée sur divers facteurs. L'article 2 de la CDE, par exemple, désigne spécifiquement ces causes : « la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, leur origine nationale, ethnique ou sociale, leur situation de fortune, leur incapacité, leur naissance ou toute autre situation ». Le dernier point, « toute autre situation », permet d'inclure de nombreuses autres causes de discrimination, comme la classe sociale, la profession, l'orientation sexuelle ou encore la langue de prédilection.
2. Certains *actes* sont qualifiés de discrimination. Il peut s'agir du rejet, de la restriction ou de l'exclusion d'un individu ou de groupe d'individus. Ces actes vont des violations les plus flagrantes des droits de l'homme, comme le **génocide**, l'esclavage, la purification ethnique ou la persécution religieuse, à des formes plus subtiles mais aussi plus courantes, dans les domaines notamment de l'emploi et de la promotion professionnelle, du logement, comme les insultes verbales. Les comportements discriminatoires les plus répandus parmi les enfants sont l'exclusion (refuser à un enfant qu'il participe à un jeu), les brimades ou encore les injures en référence à des différences (ex. : traiter de « tapette », de « gros lard » ou encore de « crétin »). Voir aussi le *Thème 13, La violence* (p. 287).





3. Ces actes discriminatoires ont pour *conséquence* d'empêcher l'individu d'exercer et/ou de jouir de ses droits humains et de ses libertés fondamentales. La discrimination a également un impact sur la société dans son ensemble, en ce qu'elle tend à renforcer les préjugés et les attitudes racistes.

La discrimination est souvent basée sur l'ignorance, les préjugés et les **stéréotypes**. Parce que beaucoup de gens ont peur de ce qui leur est étranger ou inconnu, ils réagissent par la suspicion voire la violence à quiconque dont l'apparence, la culture ou le comportement ne leur est pas familier.

Les attitudes, les actes ou les pratiques institutionnelles qui subordonnent ou marginalisent l'individu peuvent être considérés discriminatoires. Le racisme notamment, dont les racines sont très anciennes, consiste à croire en la supériorité d'un groupe sur un autre. Ces croyances ont servi à justifier la discrimination à l'encontre de groupes supposés « inférieurs ». Même si ces croyances sont aujourd'hui massivement rejetées, le racisme continue d'exister. La discrimination se manifeste sous de nombreuses autres formes, comme le sexisme, le racisme contre les personnes âgées, l'homophobie, l'antisémitisme et l'intolérance religieuse, la **xénophobie** et la crainte ou la haine des étrangers ou des pays étrangers.

La **ségrégation**, sorte de séparation des groupes ethniques imposée par la loi ou la coutume, est une forme extrême de discrimination. Il en a existé des formes officielles en Europe ; par exemple, les Juifs ont été à une époque parqués dans des ghettos. Aujourd'hui dans de nombreux pays européens, les Roms, en butte à des comportements hostiles et à la ségrégation économique, vivent dans des communautés séparées.

La discrimination peut être *directe*. Elle se caractérise alors par la volonté délibérée de faire subir une discrimination à une personne ou à un groupe. Il peut s'agir, par exemple, d'une école qui refuse d'accueillir un enfant d'une autre ethnie ou d'une agence immobilière qui refuse de louer des appartements aux immigrés. La discrimination *indirecte* est perceptible en termes d'effets d'une politique ou de mesures données, apparemment neutres, mais qui en réalité placent systématiquement les membres d'une minorité en situation de désavantage par rapport aux autres. Par exemple : le critère de taille minimum pour les pompiers, qui exclut beaucoup de femmes et de candidats immigrés, ou encore un magasin qui refuse de recruter des femmes portant des jupes trop longues ou un foulard.

Pour lutter contre la discrimination, en particulier sous ses formes les plus indirectes et cachées, quelques pays ont adopté des mesures de **discrimination positive**, également appelée en anglais **affirmative action**. Dans certaines situations, cette attitude consiste à favoriser volontairement un ou plusieurs groupes victimes d'une discrimination ancienne ou persistante (ex. : donner la préférence à des candidats de groupes qui fréquentent peu l'université, ou instaurer des quotas pour les minorités, comme les femmes ou les ruraux, pour certaines fonctions publiques). Une telle politique vise essentiellement à compenser les discriminations masquées et à rééquilibrer la représentation sociale. Dans d'autres situations, la discrimination positive consiste à instaurer les conditions qui permettent aux personnes avec des difficultés (handicap physique, par exemple) de bénéficier des mêmes droits et opportunités. Une autre forme de discrimination positive tente de « réparer » les anciennes injustices. Toutes ces pratiques et mesures ont pour objectif de promouvoir « l'égalité par l'inégalité ».<sup>10</sup>

Chaque fois que nous séparons les individus et formons des groupes, et que nous leur conférons des droits et des obligations différents, nous devons nous interroger sur le pourquoi de cette démarche. Est-ce vraiment nécessaire ? Cela profite-t-il à quelqu'un ? Si non, la discrimination positive pourrait elle-même devenir l'expression de préjugés et de discrimination.

## La discrimination basée sur la race

Le **racisme** peut se définir comme la croyance, consciente ou inconsciente, en la supériorité d'une race sur une autre. Cette définition suppose l'existence de différentes « races », supposition aujourd'hui battue en brèche par de récentes recherches, et notamment le projet sur le génome humain. Mais, bien qu'il ait été établi que la « race » est un concept fabriqué par la société, le racisme continue de sévir dans le monde. Et, même si rares sont ceux qui croient encore en une « race supérieure », en possession du droit inhérent d'exercer un pouvoir sur ceux considérés « inférieurs », beaucoup continuent de pratiquer le



racisme culturel, ou **ethnocentrisme**. Leur conviction est que certaines cultures, généralement la leur, sont supérieures, ou que les autres cultures, traditions, coutumes et histoires sont incompatibles avec les leurs.

Le racisme, quel qu'il soit, est lié au pouvoir. En effet, le racisme peut émaner des détenteurs du pouvoir, qui déterminent ce qui est « supérieur » et pratiquent la discrimination à l'égard des personnes privées de pouvoir. On peut alors considérer le racisme comme la traduction concrète des préjugés en actes.

---

**QUESTION** : *Que pouvez-vous faire pour aider les enfants avec lesquels vous travaillez à apprendre à connaître et à apprécier la diversité des races et des ethnies au sein de leurs communautés ?*

---

Les conséquences du racisme, aujourd'hui comme dans le passé, sont dévastatrices tant pour les individus que pour la société dans son ensemble. Le racisme a été à l'origine d'exterminations en masse, de génocides et d'oppressions. Il a souvent conduit à la soumission de peuples entiers aux extravagances de petites minorités détenant le pouvoir et la richesse.

## La discrimination basée sur l'ethnie et la culture

Comme le racisme culturel, selon lequel certaines cultures seraient supérieures à d'autres, la discrimination basée sur l'ethnie et la culture considère certaines cultures, généralement celles des minorités, comme inférieures par essence ou indésirables. Sur l'ensemble du continent européen, les Juifs et les Roms sont, historiquement, les deux minorités ayant le plus souffert de cette forme de discrimination. L'antisémitisme, ou l'hostilité envers les Juifs en tant que minorité religieuse ou ethnique, remonte aux temps médiévaux où les Juifs étaient la seule minorité non chrétienne dans l'Europe chrétienne. Les Juifs étaient alors écartés de certains commerces et métiers, contraints de vivre dans des ghettos à l'écart des Chrétiens, pénalisés par une forte fiscalité, dépouillés de leurs biens voire expulsés de leur pays ou tués. Pendant des siècles, les Juifs se sont battus contre les injustices et les préjugés des sociétés chrétiennes.

Puis, la montée du fascisme au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, avec son idéologie de supériorité raciale, a intensifié l'antisémitisme en Europe pour finalement conduire à l'Holocauste – l'extermination systématique de plus de six millions de Juifs durant la Deuxième Guerre mondiale. Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'antisémitisme est encore bien vivant. Des groupes prétendant appartenir à une « race supérieure » profanent des cimetières juifs ; et des réseaux néo-nazis clament ouvertement leur antisémitisme.

---

**QUESTION** : *Quel a été le sort des Juifs dans votre pays au cours de la Seconde Guerre mondiale ?*

---

Les Roms, aussi appelés à tort « Gitans », vivent en Europe depuis des siècles. Sans patrie qui leur soit propre, les Roms ont conservé leur langue, leur culture et un mode de vie nomade, exerçant divers petits métiers : ferrailleurs, artisans, musiciens et commerçants. Depuis la nuit des temps, les Roms subissent la discrimination, l'assimilation forcée et un véritable esclavage. Au XX<sup>e</sup> siècle, des milliers d'entre eux ont été les victimes de génocides perpétrés par les Nazis, de la socialisation forcée sous les régimes communistes d'Europe orientale et d'exclusion économique dans les économies capitalistes où ils ne sont pas qualifiés pour des emplois de haute technologie. Aujourd'hui, de nombreux enfants roms grandissent dans des environnements hostiles où leur sont refusés la plupart des droits fondamentaux comme l'éducation, la santé et le logement.

---

**QUESTION** : *Y a-t-il des Roms dans votre communauté ? Leurs enfants sont-ils scolarisés ? Comment les autres enfants se comportent-ils à leur égard ?*

---





## La discrimination basée sur la xénophobie

Certains individus réagissent à la mondialisation et à la diversité croissante au sein des sociétés par des attitudes xénophobes, de la peur voire de l'aversion à l'égard des étrangers ou des pays étrangers. Dans la plupart des cas, le concept d'étranger repose sur des images fabriquées par la société et sur des visions d'un monde réduit à « nous » – les personnes « normales », les « bons » – face à « eux » – les autres, différents, qui représentent une menace, une perturbation, un avilissement de nos valeurs et comportements.

---

**QUESTION :** *Y a-t-il des cas de xénophobie dans votre pays ? En quoi la xénophobie touche-t-elle les enfants ? Que pouvez-vous faire pour en réduire les effets ?*

---

La xénophobie n'est pas rare, même si la plupart des gens la jugent moralement inacceptable et contraire à une culture de droits de l'homme. La discrimination basée sur la xénophobie, comme les violences verbales et les actes de violence, sont très clairement une violation des droits de l'homme.

## La discrimination basée sur le genre

La discrimination basée sur le genre, bien qu'elle se manifeste sous des formes plus subtiles et cachées, n'en est pas moins courante. Beaucoup d'institutions de la société, comme les médias, la famille, les établissements de garde d'enfants ou encore l'école, maintiennent et transmettent des stéréotypes au sujet des hommes et des femmes. Dans les sociétés occidentales, les caractéristiques traditionnellement liées au genre sont souvent en rapport avec le pouvoir : aux hommes et à leurs activités sont généralement associées les notions d'ouverture, de force, d'efficacité, de courage, d'importance, d'ouverture sur les autres, d'influence, de forte rémunération, de valeur et de reconnaissance sociale. Les attributs des femmes, à l'inverse, reflètent leur impuissance : elles sont dépendantes, soucieuses du bien-être d'autrui, passives et orientées sur la famille. Elles occupent souvent des emplois subalternes et leur travail est moins valorisé ; dans ces conditions, la rémunération et la reconnaissance qui leur sont accordées sont moindres. Les garçons et les filles qui ne répondent pas à ces attentes stéréotypées s'exposent à la critique, à l'ostracisme voire à la violence. De tels conflits peuvent perturber le développement de leur identité sexuelle. Voir aussi la discussion sur le *Thème 7, L'égalité entre les sexes* (p. 243).

## La discrimination basée sur la religion

La liberté de religion est officiellement respectée en Europe, mais la discrimination religieuse est répandue et souvent inextricablement liée au racisme et à la xénophobie. L'Europe a été autrefois déchirée par les guerres entre Catholiques et Protestants, et plus loin dans l'histoire, entre Catholiques et Chrétiens orthodoxes orientaux, et entre les Églises officielles et les sectes dissidentes. Aujourd'hui, ces différences entre confessions chrétiennes n'ont plus autant d'importance. En revanche, de nombreuses minorités religieuses continuent de se développer en Europe, dont les Juifs, les Hindous, les Bouddhistes, les Baha'is, les Rastafaris et les Musulmans. Or, les millions d'Européens athées ou non chrétiens méconnaissent bien souvent cette diversité religieuse croissante.

---

**QUESTION :** *Quelles sont les religions minoritaires dans votre communauté ? Quels sont leurs lieux de réunion et de culte ?*

---

La montée de l'islamophobie est tout particulièrement préoccupante. Cette discrimination, cette peur et cette haine visent l'islam, qui est la religion la plus répandue en Europe après le christianisme et la confession majoritaire dans certains pays et régions des Balkans et du Caucase. L'hostilité à l'égard de l'islam à la suite d'attaques terroristes lancées ces dernières années contre des cibles aux États-Unis, en



Espagne et en Angleterre ont mis en évidence des préjugés fortement ancrés dans la plupart des sociétés européennes. Les formes les plus courantes de cette forme de discrimination sont la non-reconnaissance officielle de l'islam en tant que religion, le refus opposé à la construction de mosquées, le défaut de structures ou de soutien aux communautés ou groupes religieux musulmans, et les restrictions imposées aux femmes et aux jeunes filles portant le voile.

L'un des préjugés les plus répandus à l'égard de l'islam est sa soi-disant « incompatibilité » avec les droits de l'homme. Pour justifier cette discrimination, il est fait référence à l'absence de démocratie et aux nombreuses violations des droits de l'homme qui caractérisent surtout des pays musulmans. Ce faisant, on oublie de reconnaître que la religion n'est qu'une des causes de ces gouvernements non démocratiques.

Bien des préjugés sont aussi le fruit de l'ignorance de la nature de l'islam, que beaucoup de gens associent au terrorisme et à l'extrémisme. En réalité, c'est une religion de tolérance, de solidarité et d'amour de l'autre – comme d'ailleurs bon nombre de religions.

## La discrimination basée sur l'orientation sexuelle

L'homophobie peut se définir comme une aversion ou une haine à l'égard des homosexuels ou de leur mode de vie et de leur culture et, plus généralement, à l'égard de personnes ayant des orientations sexuelles différentes (dont les bisexuels et les transgenres). En Europe, les réformes juridiques ont indubitablement contribué à un réel renforcement des droits des homosexuels et des lesbiennes. Pour autant, la situation est très variable, entre d'une part les zones urbaines – où ces personnes peuvent sans trop de difficulté vivre et travailler sans se cacher, voire former des unions civiles – et, d'autre part, les zones rurales et certaines régions d'Europe centrale et orientale – où les homosexuels sont confrontés à des lois discriminatoires et subissent le harcèlement voire la violence du public et des autorités. Bon nombre de gens continuent à considérer l'homosexualité comme une maladie, un trouble psychologique ou un péché. D'autres appliquent, consciemment ou pas, des normes hétérosexuelles aux homosexuels et aux lesbiennes, en leur reprochant de ne pas se conformer aux modes de comportement attendus des « personnes normales ».

---

**QUESTION :** *Les enfants avec qui vous travaillez utilisent-ils des insultes homophobes sans même les comprendre ? Que pouvez-vous faire pour les dissuader d'employer un tel langage ?*

---

## La discrimination basée sur le handicap

Le terme de « handicap » recouvre plusieurs situations fort différentes : le handicap peut être physique, intellectuel, sensoriel ou psychosocial, temporaire ou permanent, et résulter d'une maladie, d'une blessure ou d'un problème génétique. Les personnes handicapées ont cependant les mêmes droits que les valides. Mais, pour de multiples raisons, des barrières sociales, juridiques et pratiques les empêchent souvent de bénéficier de ces droits sur un pied d'égalité. Ces raisons découlent généralement de perceptions erronées ou d'attitudes négatives à l'égard du handicap lui-même.

Bien des gens pensent que les personnes handicapées ne peuvent pas être des membres productifs dans la société. Les plus négatifs estiment que ces personnes sont « brisées » ou « malades », qu'elles ont besoin d'être accompagnées ou soignées, ou encore qu'elles sont vulnérables et qu'il faut les prendre en charge.

À l'inverse, une attitude positive à l'égard du handicap consiste à le percevoir comme un aspect naturel de la diversité humaine qui exige un minimum d'adaptation, à savoir prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la pleine participation et l'égalité d'accès des personnes concernées et leur donner les moyens d'agir en leur propre nom (ex. : un fauteuil roulant, du temps supplémentaire pour effectuer cer-





taines tâches, etc.). Cette approche positive suggère qu'il est de la responsabilité de la société de tenir compte de la situation particulière de ces personnes.

Le *modèle social du handicap* : Il faudrait éliminer les barrières créées par l'environnement physique et social qui privent les personnes handicapées de la capacité de participer à la société et d'exercer leurs droits. Cela implique notamment de promouvoir les attitudes positives et de faire tomber les obstacles physiques (ex. : prévoir des rampes d'accès).

Selon ce modèle social de handicap, les enfants handicapés sont aujourd'hui considérés comme des enfants à « besoins spéciaux ». Les institutions sociales ont l'obligation de prendre ces besoins en compte et de s'y adapter. Une large proportion de ces enfants est d'ailleurs scolarisée dans le système traditionnel.

Le terme « enfants à besoins spéciaux » couvre aussi les enfants en difficulté scolaire, avec le risque que leur développement général en souffre. Les écoles doivent adapter leurs programmes, leur enseignement et leur organisation à ces besoins, et/ou fournir à ces enfants un soutien supplémentaire pour les aider à réaliser leur plein potentiel. Ces tendances vont dans le sens d'une éducation inclusive.<sup>11</sup>

---

**QUESTION** : *Quelle éducation est donnée aux enfants handicapés dans votre pays ? Quelles sont les dispositions en place pour les enfants à besoins spéciaux ?*

---

En décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le premier traité international consacré aux droits humains des personnes handicapées, la Convention sur les droits des personnes handicapées. L'Union européenne l'a signée en mars 2007, déclarant à l'occasion que « le nouveau traité constitue la première convention globale en matière de droits de l'homme adoptée au XXI<sup>e</sup> siècle ».

La Convention définit le handicap comme un élément de la diversité humaine et rend hommage aux contributions des personnes handicapées à la société. Elle interdit les barrières qui font obstacle à leur pleine participation et promeut leur active intégration sociale. L'objectif à long terme de la Convention est de changer la façon dont le public perçoit les personnes handicapées pour, au bout du compte, changer la société dans son ensemble.<sup>12</sup>

## L'éducation à la non-discrimination

Les éducateurs reconnaissent la nécessité de développer, en chaque enfant, un état d'esprit fait de tolérance et de non-discrimination, et d'instaurer un cadre d'apprentissage qui reconnaisse la diversité et la mette à profit, plutôt que de l'ignorer ou de l'exclure. Dans cet objectif, ceux qui travaillent avec les enfants, de même que les enfants eux-mêmes, devraient être conscients de leurs propres attitudes discriminatoires, et de celles des autres. Les activités qui encouragent le jeu de rôles et l'empathie sont susceptibles d'amener les enfants à cette prise de conscience, mais aussi de développer chez les enfants victimes de discrimination la capacité à rebondir et la confiance en soi.

## Les programmes européens de lutte contre la discrimination

Le Conseil de l'Europe a mis en place plusieurs instances et programmes pour lutter contre la discrimination en Europe. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), créée en 1993, publie des enquêtes régulières sur le phénomène du racisme et de l'intolérance dans les États membres. Elle organise aussi des tables rondes avec des représentants de la société civile et adopte des recommandations de politique générale adressées aux gouvernements.

L'Agence pour les droits fondamentaux, organe indépendant de l'Union européenne établi en 2007, met à la disposition des États membres son expertise pour la mise en oeuvre de textes législatifs sur les questions concernant les droits fondamentaux. En outre, elle oeuvre pour la sensibilisation aux droits de l'homme et coopère avec la société civile.





**QUESTION** : *Votre pays est-il doté d'une autorité publique chargée de lutter contre la discrimination ?*

Le Conseil de l'Europe mène aussi une action de sensibilisation au moyen de différents programmes. En 2006-2007, la Campagne européenne de jeunesse « Tous différents – Tous égaux » a mis en exergue trois valeurs : la diversité (en célébrant la richesse des différentes cultures et traditions), les droits de l'homme et la participation (en permettant à tous de jouer un rôle dans la construction d'une Europe où chacun a le droit d'être lui-même – différent et égal). Une autre campagne du Conseil de l'Europe, déployée pour lutter contre la discrimination envers les Roms, est « Dosta ! », qui signifie « Assez ! » en romani. Cette campagne vise aussi à rapprocher Roms et non Roms.

Mais la lutte contre la discrimination n'est pas terminée et le Conseil de l'Europe continuera de s'y investir activement...

### Ressources utiles

- Bellamy, Carol, La Situation des Enfants dans le Monde: Unicef, 2004 : [www.unicef.org/french/sowc04/fi les/SOWC\\_04\\_FR.pdf](http://www.unicef.org/french/sowc04/fi les/SOWC_04_FR.pdf)
- Children's Etiquette or How to Be Friends with Everybody : Croatian Union of Physically Disabled Persons Associations (CUPDPA), Zagreb, 2002
- The Salamanca Statement and Framework for Action on Special Needs Education : Unesco, Salamanque, 1994 : <http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000984/098427eo.pdf>
- Tous les enfants du monde ont le droit : Editions Fleurus Presse/ UNICEF France, 2007
- Titley, Gavan, Youth work with Boys and Young Men as a means to prevent violence in everyday life, Conseil de l'Europe, 20

### Sites Web utiles

- Conseil de l'Europe : [www.coe.int](http://www.coe.int)
- « Tous différents – Tous égaux » : <http://alldifferent-allegal.info>
- Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme : [www.ohchr.org/english/](http://www.ohchr.org/english/)
- Unicef : [www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)
- Bibliothèque numérique pour le handicap : <http://bnh.numilog.com>
- Déclaration de l'UE aux Nations Unies : Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, 2007 : [www.europa-eu-un.org/articles/fr/article\\_6914\\_fr.htm](http://www.europa-eu-un.org/articles/fr/article_6914_fr.htm)
- International Standard Classification of Education (ISCED) : Unesco, 1997 : [www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/isced\\_1997.htm](http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/isced_1997.htm)

### Références

1. Voir Droits Partagés, des droits de l'homme aux droits de l'enfants: [www.droitspartages.org](http://www.droitspartages.org)
2. Voir Classification internationale type de l'éducation (ISCED): [www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/isced\\_1997.htm](http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/isced_1997.htm)
3. Voir Déclaration de l'UE – Nations Unies: Convention sur les droits des personnes handicapées: [www.europa-eu-un.org/articles/fr/article\\_6914\\_fr.htm](http://www.europa-eu-un.org/articles/fr/article_6914_fr.htm)

